

**Office Public d'HLM de Besançon - Programme de réhabilitation
de 160 logements, rue de Vesoul - Modificatif à la délibération
du 27 juin 1994**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La délibération du 27 juin 1994 par laquelle le Conseil Municipal accordait sa garantie à l'Office Public d'HLM de Besançon pour l'emprunt de 2 042 615 F que cet organisme envisageait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ne mentionnait pas le taux de progressivité des annuités qui est de 2 %.

Il convient donc de compléter en ce sens cette délibération.

M. TISSOT, Président de l'Office Municipal d'HLM de Besançon ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.